

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Manège Enchanté (2020) inc.	Numéro de permis 2020114	Date d'inspection Le 16 mars 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire Entramis 2020		Numéro de téléphone (506) 548-3124	
Adresse 963 rue Principale Beresford NB E8K 1M7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite de surveillance impromptue à l'établissement
-le ratio est respecté durant la visite
-Les enfants vont dehors sur une base quotidienne, la routine établit fait en sorte que le temps de jeu extérieur se fait en fin de journée vers 16h30.
-L'établissement a le nombre approprié de toilettes et de lavabos disponibles et fonctionnels
-Une trousse de premiers soins et un téléphone sont accessibles sur les lieux
-La planification et la documentation d'activité est évidente, une discussion a eu lieu avec les éducatrices dans la proposition d'activité et de laisser libre choix aux enfants de participer ou non à l'activité planifiée.
-Discussion avec les éducatrices de monter un coin tranquille pour permettre aux enfants de se trouver un coin plus calme et reposant.

Observations : Dès mon arrivée les enfants sont assis, ils discutent et rient entre eux et ils attendent les enfants qui arrivent à 3h. Une fois la collation terminée les enfants ont tous choisis chacun une zone de jeu à leur choix. Certains jouent aux échecs, d'autres au ping-pong, aux cartes, construisent des forts ou jouent dans le coin d'art dramatique.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 mars 2023

Date

original signé par
Marie Ève Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 mars 2023

Date